

Renonciation au délai d'établissement d'une cotisation/nouvelle cotisation

Loi sur la taxe de vente au détail

La présente est utilisé par un acheteur ou un titulaire d'immatriculation souhaitant renoncer au délai imparti au ministre pour établir une cotisation, une nouvelle cotisation, ou une cotisation supplémentaire en vertu de la *Loi sur la taxe de vente au détail*.

Une copie complète de la présente renonciation doit être livrée en mains propres à un représentant officiel du ministère du Revenu, ou envoyée par courrier recommandé au bureau fiscal du ministère du Revenu en charge de la vérification, dans le délai prescrit aux paragraphes 18 (3) et 20 (5) de la *Loi sur la taxe de vente au détail*.

La présente constitue une renonciation à l'égard de la période du

année	mois	jour
-------	------	------

 au

année	mois	jour
-------	------	------

, et sera permanente à moins d'une révocation en vertu des paragraphes 18 (3.0.4) et 20 (5.2) de la *Loi sur la taxe de vente au détail*, à la suite du dépôt d'un Avis de révocation de la renonciation.

Une renonciation précisant un autre délai ne sera pas acceptée.

Ce document doit être signé par un signataire autorisé à lier l'acheteur ou le titulaire d'immatriculation.

Dénomination sociale du contribuable, de l'acheteur ou du titulaire d'immatriculation

Adresse complète		Autre information postale – CP/succursale postale/RR/concession	
Numéro d'édifice/ étage/bureau	Numéro et nom de la rue		
Ville / Municipalité		Province	Code postal

Numéro(s) de compte

Pour la période

année	mois	jour
-------	------	------

 au

année	mois	jour
-------	------	------

Nom du signataire autorisé (<i>en lettres moulées</i>)	Signature	Date			
Poste ou fonction		<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 20px; text-align: center;">année</td><td style="width: 20px; text-align: center;">mois</td><td style="width: 20px; text-align: center;">jour</td></tr></table>	année	mois	jour
année	mois	jour			

Signature du représentant officiel du ministère du Revenu	Date de réception par un représentant officiel du ministère du Revenu
--	--